



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23
 (- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22
 Nombre de présents : 17
 Nombre de votants : 21
 Date de convocation : 22/03/2017

COMMUNE DE TARTAS
 ARRONDISSEMENT DE DAX

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 mars 2017

--- o0o ---

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE, Mme DEGOS, M. DUBOS (a procuration pour M. GOSSELIN), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT, M. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme DARGELOSSE, MM. GAILLARDET, DUBUN, BRUEY, Mme GARRIDO, MM. DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), Mme DAUGREILH, M. DUCASSE, Mme ULMANN.

Etaient excusés : Mme CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), M. GOSSELIN (a donné procuration à M. DUBOS), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE).

Etait absente non excusée : Mme DUBOIS-MAURY

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance B

Délibération n°7

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Création d'un poste pour le Service EASA à temps non complet dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion – Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) – agent polyvalent des installations, animations, et activités périscolaires

Dans le cadre du fonctionnement des services municipaux tout au long de l'année, il convient de recruter, conformément au dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, au sein du service EASA (*Education Associations Sport Animation*) un agent à temps non complet, **à raison de 26 heures par semaine**, profil agent polyvalent.

Il est indiqué que la rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire.

Il est proposé à notre assemblée de donner un avis favorable, et d'autoriser M. le Maire à pourvoir à son recrutement.

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget principal de la commune chapitre 012.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

.../...



LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable.

AUTORISE M. le Maire à pourvoir à son recrutement et à la signature de la convention avec le pôle emploi et du contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget principal de la commune chapitre 012.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

